



COMMUNIQUÉ URGENT ET IMPORTANT

Mairie de Marsanne, le vendredi 20 mars 2020,

Nous vous rappelons les recommandations des services sanitaires reçues régulièrement de la part du Préfet de La Drôme :

✓ **Mettre en place les "mesures barrières" recommandées** : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, se moucher avec un mouchoir à usage unique qu'il faut ensuite mettre dans une poubelle (et pas dans sa poche) ;

✓ **LE PORT DU MASQUE CHIRURGICAL EST RÉSERVÉ AUX PERSONNES MALADES, À LEURS CONTACTS, AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ, AUX SECOURS ET AUX TRANSPORTS SANITAIRES. LE RESTE DE LA POPULATION NE DOIT PAS PORTER DE MASQUE**, ils ne doivent pas être demandés aux pharmacies à cette fin ;

✓ **LE PORT DU MASQUE FFP2 EST RÉSERVÉ AUX PERSONNELS SOIGNANTS PRIORITAIREMENT.**

→ En cas de symptômes (fièvre, ou sensation de fièvre, toux, difficulté à respirer), il est demandé **DE RESTER CHEZ SOI ET DE PORTER UN MASQUE CHIRURGICAL EN PRÉSENCE D'AUTRES PERSONNES** ;

→ **CONTACTEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE PAR TÉLÉPHONE** pour signaler votre situation : **NE PAS APPELER LE 15 SAUF EN CAS D'URGENCE VITALE !**

→ Les personnes qui ont été en contact avec un sujet malade **mais qui ne présentent pas de symptôme peuvent continuer de travailler.**

✓ Une plateforme téléphonique est accessible au public au **0 800 130 000 (appel gratuit)** et permet d'obtenir des informations sur le COVID19 et des conseils **NON MÉDICAUX.**

Si vous avez plus de 70 ans, souffrez d'une maladie ou êtes dans l'incapacité de vous déplacer de façon sûre, le Centre Communal d'Action Social (CCAS), avec l'aide des nouveaux Élus et une belle équipe de Bénévoles, met en place un numéro de téléphone dédié afin de vous aider pour vos courses de première nécessité : alimentaire, hygiène et pharmacie... Nous nous déplacerons à votre place chez nos commerçants qui restent ouverts pendant la période de confinement.

Voici le numéro à contacter pour cette aide :

07.66.13.06.76

En cas de non-réponse, n'hésitez pas à laisser un message après le bip sonore, nous vous rappellerons dès prise en compte de votre demande !.

Concernant les services postaux, le **bureau de Poste Communal est fermé jusqu'à nouvel ordre**. Le courrier est acheminé normalement par nos factrices et facteurs que nous remercions chaleureusement en cette période de crise.

La boîte de dépôt de courrier (courriers simples et suivis) devant la Mairie de MARSANNE fonctionne, la relève d'expédition étant assurée tous les jours.

Les bureaux de Cléon-d'Andran et Sauzet sont fermés.

Le bureau de La BEGUDE DE MAZENC est ouvert en service réduit, uniquement pour les retraits d'argent (clients La Banque Postale) et les retraits d'instance (LRAR, etc.) qui seront conservés normalement jusqu'à la fin du confinement.

Le seul bureau disponible pour l'envoi des colis et courriers recommandés est le Centre de Montélimar Sud, 2 rue Émile Monier à Montélimar.

Le Directeur de Secteur de La Poste vous recommande :

- de ne pas vous déplacer "pour rien d'important", notamment les retours de colis d'achat internet, afin de respecter les consignes de confinement ;
- et d'utiliser le site internet de la poste www.laposte.fr pour vos envois de lettres simples, lettres suivis, recommandés et colissimo.

Enfin tout déplacement hors de votre période doit être justifié avec attestation sur l'honneur et le plus bref possible.

Dans le cadre des mesures de confinement, le gouvernement a autorisé la possibilité d'aller effectuer un exercice physique **SEUL**. Ce dernier doit rester bref et à proximité immédiate du domicile :

- ➡ Seul un exercice à pied est autorisé ;
- ➡ La sortie en vélo, est depuis ce jour interdite et soutenue par la fédération française de cyclisme ;
- ➡ Aucune autre activité physique que la marche ou le footing ne dérogera à la règle de confinement, même la pêche.

Nous le répétons une fois encore : La règle est le confinement strict, les sorties doivent être exceptionnelles et dûment justifiées par votre attestation. Des contrôles réguliers sont effectués au village et en plaine par les services de Gendarmerie.

Par arrêté préfectoral, les services de la Mairie vont fonctionner de manière réduite les prochaines semaines. **L'accueil en Mairie est limité de 9h à 12h au service d'État Civil et fermé l'après-midi.** Vous devez avant votre venue téléphoner au 04 75 90 32 79.

Enfin, le Premier Ministre a annoncé le report de l'élection des maires et adjoints au 15 mai prochain, si les conditions sanitaires le permettent. Thierry Lhuillier et son équipe assurent donc la continuité jusqu'à cette date.

Thierry LHUILLIER
Maire de Marsanne

